Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20260622-2026_06_51-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de BON REPOS SUR BLAVET
(22)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Séance du 22 juin 2026

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

BON REPOS SUR BLAVET

Le vingt-deux juin deux mille vingt-six
A vingt heures

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Raoul RIOU, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Date de la convocation

16/06/2026

Date d'affichage

16/06/2026

Numéro de la Délibération :

2026-06-51

Présents :
Mmes Armelle AMAT, Sylviane AYMÉ, Isabelle JUGÉ, Françoise LE CAM, Sandra LE NOUVEL, Magalie MOY, Cynthia QUÉRO.

M., Blaise BLEUNVEN, Victor LE NAGARD, Sébastien L'HERMITE, Raoul RIOU, Alain TRUBUIL, Ludovic VICENT.

Absents : Pablo ROUILLÉ

Absent(e)s excusé(e)s : Germaine MURZEAU-COBETTO a donné pouvoir à Alain TRUBUIL, Anaïs BIDAULT a donné pouvoir à Isabelle JUGÉ, Antoine STEVENS a donné pouvoir à Raoul RIOU, Cyril LE FUR a donné pouvoir à Victor LE NAGARD, Sylvain BOSCHAT a donné pouvoir à Sébastien L'HERMITE.

A été nommée secrétaire de séance : Magalie MOY

Pays d'art et d'histoire des Rohan : désignation des référents

Mme Sylviane AYMÉ, adjointe en charge de la culture explique à l'assemblée que, suite aux élections municipales, le Pays d'art et d'histoire des Rohan recompose son comité de pilotage.

Elle précise que le référent communal titulaire doit être un élu afin de transmettre et acter les décisions en conseil municipal tandis que le référent suppléant n'est pas nécessairement un élu mais une personne de la commune souhaitant s'investir pour les patrimoines de sa commune.

Pour rappel, le Pays d'art et d'histoire est un label national constitué des communes du Pays des Rohan. Obtenu en 2020, matérialisé par une convention, il rassemble les communes autour de 5 thèmes fédérateurs (patrimoines liés à l'histoire des Rohan, patrimoines liés à l'histoire napoléonienne, patrimoines liés à l'industrie, patrimoines naturels et la ruralité et les patrimoines culturels immatériels). Il nous engage à développer les actions inscrites dans la convention réparties en 3 champs : protection, connaissance et valorisation.

Le rôle du référent consiste à être l'ambassadeur du label dans la commune. Il informe l'équipe du Pays des Rohan des attentes et des besoins patrimoniaux de la commune. Il informe les établissements des offres pédagogiques proposées par l'équipe. Il met en relation l'équipe avec les personnes ressources présentes sur la commune. Il aide au déploiement de l'inventaire participatif du patrimoine. Il transmet les informations concernant les évènements patrimoniaux de la commune pour alimenter les agendas.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20260622-2026_06_51-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Désigne Mme Sylviane AYMÉ comme référente titulaire
- Décide de lancer un appel à candidature pour les référents suppléants

Le Maire	La secrétaire de séance
Raoul RIOU	Magalie MOY
MAIRIE DE BON REPOS SUR BLAVET 22570	